

Mais où sont passés nos marchés ?...

Date : 9 janvier 2016

La réglementation stipule que : « *au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente* ».

Le Département d'Ille-et-Vilaine a choisi de publier (en retard) la [liste des marchés conclus en 2013](#) sur son nouveau site internet.

Au moment où va devoir être publiée la liste des marchés conclus en 2015, je m'aperçois qu'il s'est complètement exonéré de son obligation de publier la liste des marchés conclus en 2014.

Une bricole...